

Les paradis fiscaux.



Par : Gilbert Ricard,
Agrégé d'économie.
Professeur d'économie en classe préparatoire à l'ENS
Cachan.



Sommaire

I.	État des lieux :	1
II.	Les mécanismes de l'évasion fiscale :	2
A.	Particuliers et comptes bancaires :	2
III.	III Supprimer le secret bancaire pour lutter contre la fraude fiscale des particuliers	3
IV.	La Lutte contre l'évasion fiscale des multinationales :	3
V.	Réfuter les arguments fallacieux évoqués par les utilisateurs des paradis fiscaux :	4
VI.	Conclusion :	5

À propos des paradis fiscaux, la question que l'on se pose, c'est combien de pays sont concernés et pour quelles sommes.

On sait peu de choses sur la question ; on estime les sommes échappant à l'impôt entre 10 000 et 30 000 milliards de dollars.

Ces sommes sont concentrées entre les mains des plus riches. Cela nourrit les inégalités ; de ce fait la lutte contre les paradis fiscaux est un acte démocratique.

I. État des lieux :

Des grandes entreprises paient très peu. Apple paie 2% d'impôts au lieu de 35% selon le taux d'imposition américain, mais elle considère que c'est trop et parviendra à payer moins.

En Europe, les sommes non payées au fisc représentent 1 000 milliards d'Euros, soit l'équivalent de la totalité des dépenses de santé de tous les pays de l'Union européenne.

Les entreprises françaises figurant dans le Cac 40 ont, ensemble, 2 500 filiales dans des paradis fiscaux. Ces paradis fiscaux se sont développés pendant de nombreuses années dans l'indifférence, voire la complicité des pouvoirs publics.

Actuellement, les gouvernements sont poussés par leurs opinions publiques et leur besoin de recettes fiscales, à lutter avec plus ou moins d'efficacité contre ces pratiques.

Qu'est-ce qui a permis aux opinions publiques d'être sensibilisées à ces problèmes ?

Le rapport Cahuzac a fait la une des journaux.

Un consortium international de 86 journalistes d'investigation (CIJI) appartenant à 46 pays ont publié le même jour, le 4 avril 2013, dans 36 médias d'envergure internationale les résultats de leur enquête menée pendant plusieurs mois dans le plus grand secret. C'est l'offshore leaks qui révèle les

noms de plus de 120 000 sociétés et 130 000 personnes situées dans 170 pays et ayant eu recours à l'un des 96 paradis fiscaux étudiés. On trouve 130 noms pour la France.

Le consortium de journalistes a récidivé à plusieurs reprises

Le 6 novembre 2014, leur enquête a montré des pratiques frauduleuses au Luxembourg. Le Luxembourg Leaks (ou LuxLeaks) est le nom du scandale financier révélant le contenu de plusieurs centaines d'accords fiscaux très avantageux, conclus par des cabinets d'audit avec l'administration fiscale luxembourgeoise, pour le compte de nombreux clients internationaux. Ce sont 340 entreprises multinationales qui sont concernées parmi lesquelles : Apple, Amazon, Pepsi, Ikea.....

L'affaire des Panama Papers au printemps 2016 ; ce sont plus de 11,5 millions de documents confidentiels, issus du cabinet d'avocats panaméen Mossack Fonseca que le CIJI a analysé. Ce cabinet a créé, entre 1997 et 2015, plus de 214 000 sociétés écran pour des clients venant de plus de 200 pays.

Ce consortium est aussi à l'origine du « Bahama Leaks » fin septembre 2016. Les documents obtenus par le CIJI mettent en évidence l'existence de 175 480 structures offshore immatriculées dans ce pays. Est notamment concernée Madame Neelie Kroes qui a été administratrice d'une société offshore en même temps que ses mandats de Commissaire Européen, ce que le règlement lui interdisait.

Enfin, en novembre 2017, c'est encore au CIJI que l'on doit la révélation du scandale des Paradise Papers. Cette fois ce sont 400 journalistes représentant 96 médias et 67 pays qui ont étudié 13 millions de documents provenant du cabinet international d'avocats Appleby, installé aux Bermudes et en provenance de 19 paradis fiscaux.

Grâce au travail de ces journalistes le scandale des paradis fiscaux a été porté à la connaissance de la population qui a pu en mesurer toute l'ampleur et les injustices qu'il recèle. Cela a incité les pouvoirs publics à agir mais la lutte est loin d'être gagnée car les intérêts en jeu sont énormes et la volonté politique doit être forte et inébranlable.

II. Les mécanismes de l'évasion fiscale :

A. Particuliers et comptes bancaires :

Il s'agit de cacher cet argent, de le faire fructifier sans se faire prendre.

Le particulier doit d'abord trouver une banque ou un cabinet d'avocats chargé de trouver l'expert capable de proposer les montages les plus efficaces.

L'argent est alors transféré vers un plusieurs paradis fiscaux. Interviennent alors les cabinets d'avocats dont le rôle est de multiplier les sociétés écran, pour empêcher ou retarder la recherche fiscale. Le cabinet fournit aussi à la demande des prête-noms, le même nom pouvant intervenir plusieurs dizaines de milliers de fois.

B. Multinationales et prix de transfert :

Les multinationales ont développé leurs chaînes de production à l'échelle du monde.

Chacune dispose ainsi de plusieurs dizaines de filiales réparties dans divers pays, qui vont se vendre des composantes ou des sous-ensembles d'un produit fini. Il suffit alors que la filiale située dans un paradis fiscal vende très cher à celle qui n'est pas installée dans un paradis fiscal. Les bénéfices apparaîtront alors dans le paradis fiscal où ils seront peu taxés tandis que les filiales situées dans des non paradis fiscaux seront peu bénéficiaires voire déficitaires

Dans le choix des produits concernés, on privilégie la fourniture de services, car ainsi, il est plus difficile d'évaluer une surestimation. C'est ainsi que la filiale de Google, propriétaire des brevets est située aux Bermudes et elle facture fort cher aux autres filiales l'utilisation de ces brevets. De même les bénéfices d'Apple sont concentrés en Irlande où ils sont taxés à 12,5 % au lieu de 25 à 30% dans les autres pays européens.

III. Supprimer le secret bancaire pour lutter contre la fraude fiscale des particuliers

Pour éliminer le recours aux paradis fiscaux par les particuliers il faut lever définitivement et totalement le secret bancaire. Pour ce faire il faut abandonner l'échange à la demande car les réponses des paradis fiscaux ne sont pas certaines ni forcément fiables.

Valérie Pécresse qui avait entrepris ce genre de démarche, n'a obtenu que 30 % de réponses plus ou moins bonnes.

A la place il faut passer à l'échange automatique d'informations. Le paradis fiscal, pays d'accueil doit alors fournir aux administrations fiscales des pays d'origine tous les renseignements financiers sur leurs ressortissants : identités, comptes bancaires, avoirs, intérêts reçus.....Ce sont 160 pays qui se sont engagés à passer à l'échange automatique d'informations d'ici la fin de l'année 2020. Il s'agit, indéniablement d'une avancée certaine. Cependant on n'est pas certain de la réussite totale car cela se fera dans le cadre de la confidentialité et aussi dans le cadre de la réciprocité : un pays reçoit des informations, dans la mesure où il en envoie aux autres pays... mais les États-Unis ne veulent rien fournir !

Par ailleurs disposer des moyens de lutte n'est pas suffisant ; encore faut-il que les Etats souhaitent s'en servir et, comme on l'a dit précédemment il faudra une volonté politique forte car les oppositions vont être nombreuses.

IV. La Lutte contre l'évasion fiscale des multinationales :

La commission travaille depuis 2001 (!) sur un projet de réforme de l'impôt sur les multinationales pour lutter contre l'évasion fiscale ; son nom est ACCIS (Assiette Commune Consolidée pour l'Impôt sur les Sociétés). Son principe est simple :

1. Harmoniser la façon de procéder
2. Additionner les bénéfices et pertes d'une entreprise dans tous les pays européens où elle est implantée.
3. Répartir cette base fiscale dans les différents pays et, pour ce faire, construire un critère multiple, pour évaluer l'impôt dû dans les différents pays européens.

Mais ce projet ne débouche pas au niveau de l'Union Européenne car des pays vont y gagner, mais d'autres vont y perdre. Et selon le règlement de l'UE il faut l'unanimité.

Les pays qui seraient perdants refusent de signer. Chaque pays défend ses intérêts.

L'OCDE de son côté a été mandatée pour mettre au point un système de lutte, mais non sans mal, à cause des puissants lobbies.

En France Google a réalisé 1,4 milliards d'euros de bénéfices, or elle a payé 30 fois moins d'impôt qu'elle n'aurait dû, Apple 50 fois moins, et on a pu calculer qu'en 2011, les 5 grosses multinationales (Google, Apple, Facebook, Amazon et Microsoft) avaient fait perdre à la France, 800 millions de recettes fiscales.

Avec le projet de l'OCDE chaque entreprise devra fournir aux autorités fiscales de sa maison mère, une comptabilité pays par pays précisant pour chaque pays d'implantation le chiffre d'affaires, le nombre de ses employés, les bénéfices réalisés, les impôts payés etc..... Ceci permettra de vérifier la conformité entre impôts dus et impôts effectivement payés.

L'Europe s'est avérée complètement incapable d'avancer sur un tel projet. L'OCDE a cherché à reprendre la main. Mais on ne sait toujours pas quand celui-ci verra le jour.

La taxe GAFSA : elle est sensée concerner les entreprises qui font pour l'essentiel leur bénéfice dans les paradis fiscaux.

La France a mis en place une taxe envers les entreprises qui font au moins 75 millions d'euros de bénéficiaires dans le monde et 25 millions en France

En 2019, les sommes en jeu devaient s'élever à environ de 500 millions d'euros.



Le projet a avancé à l'automne 2019 grâce au revirement des États-Unis qui ont finalement accepté le principe d'une telle taxe. Mais un nouveau revirement a eu lieu en décembre 2019 avec en plus la menace américaine d'augmenter les droits de douane pour les pays qui maintiendraient individuellement leur propre taxe. Pour éviter cela, la France a suspendu ses taxes GAFA.

Jusqu'ici, la France a récupéré 280 millions d'euros d'impôts impayés dans un premier versement ; on ne sait pas si elle obtiendra le deuxième versement prévu en avril.

Le CIJI a mis en évidence, avec le Luxleaks le fait qu'une entreprise pouvait bénéficier d'avantages fiscaux au Luxembourg en échange d'une décision telle que, par exemple, l'implantation de son siège social dans ce pays. Cette entreprise s'adresse alors aux services fiscaux du Luxembourg et négocie avec eux pour obtenir ces avantages. Ces manœuvres ont pour nom 'Tax Ruling' ou 'Rescrit' en Français

Seul le Luxembourg en profitera, et aux dépens des autres pays européens. C'est une manœuvre déloyale à l'égard de ceux-ci.

Monsieur Jean-Claude Juncker, était à la tête du Luxembourg lorsque celui-ci accorda nombre de rescrits ; ce qui ne l'a pas empêché d'être désigné en 2014, et de demeurer à la Présidence de la Commission européenne, au moment de lancer la lutte contre la fraude.

Par contre les lanceurs d'alerte qui ont fourni les documents permettant au CIJI de mener son analyse ont été, eux, condamnés à des peines d'amendes et de prison. Il a fallu que ces deux personnes aillent jusqu'en cours de cassation pour obtenir gain de cause.

A l'heure actuelle et malgré le côté déloyal de cette pratique 22 pays européens sur 28 pratiquent l'évasion fiscale.

La commission européenne a lancé une étude sur ces rescrits, considérant qu'il y avait un avantage concurrentiel pour les entreprises en bénéficiant. Or, un des principes fondateurs de l'Europe repose sur la libre concurrence. Il y a donc une distorsion de concurrence contraire à la réglementation européenne.

En application de ce principe la commission a condamné Apple à verser à l'Irlande 13 milliards d'euros d'arriérés d'impôts suite à deux rescrits qui permettaient à cette entreprise de bénéficier dans ce pays d'un taux d'imposition de 0,005 % !

Or l'Irlande ne veut pas de cette somme, qui représente pourtant 25% de son budget annuel car son développement économique est basé sur ces avantages fiscaux. Elle a donc fait appel, conjointement avec Apple.

V. Réfuter les arguments fallacieux évoqués par les utilisateurs des paradis fiscaux :

L'argument essentiel avancé est que ce n'est peut-être pas moral, mais c'est légal. Or, il n'est pas certain que toutes les réglementations soient respectées, seul un juge indépendant peut trancher. Pour cela une plainte doit être déposée.

Un cabinet proposait ses produits d'optimisation dès que ceux-ci avaient 25 % de chance d'être acceptée donc 75% de probabilité que ce ne soit pas légal. D'ailleurs avec l'affaire Apple que nous venons d'évoquer, la Commission Européenne a tranché en faveur de l'illégalité

Le MEDEF a aussi avancé le 8 novembre 2017 l'argument selon lequel s'il y a fraude fiscale, c'est parce que les impôts dans certains pays sont trop lourds ; or, on n'est plus dans le cadre de la concurrence fiscale lorsque, comme on l'a vu, Apple bénéficie d'un taux d'imposition de 0,005% en Irlande.

VI. Conclusion :

Sous la pression des circonstances, la lutte contre la fraude a fait de sensibles progrès. Mais beaucoup d'incertitudes demeurent ; on ne sait pas si les gouvernements voudront bien appliquer ces décisions.

On peut être sceptique ! On ne sait pas si les gouvernements et les Institutions Internationales auront une volonté politique suffisamment forte pour lutter efficacement contre les Paradis Fiscaux.

En France, la Cour des Comptes a publié le 2 décembre 2019, un rapport dans lequel elle juge insuffisante l'action des pouvoirs publics français dans la lutte contre la fraude fiscale (concerne toute la fraude et non seulement les paradis fiscaux).

L'opinion publique, les ONG, les lanceurs d'alerte,.....,ont eu et auront encore un rôle fondamental à jouer pour limiter le recours aux paradis fiscaux
